

Recommandations, MERCI de :

- Respecter les zones protégées (cf. carte)
- Suivre les itinéraires balisés ou officiels en particulier en forêt (cf carte)
- Éviter les lisières et les surfaces non enneigées
- Éviter de se déplacer à l'aube ou au crépuscule
- Emporter ses propres déchets
- Rester toujours maître de son chien et de le tenir en laisse en forêt
- Éviter de se déplacer à l'aube, au crépuscule ou de nuit
- Privilégier les transports publics

Informations complémentaires

www.respecter-cest-protger.ch | www.respect-nature.ch | www.zones-de-tranquillite.ch

Pour toute question :

+41 (0)26 924 23 30

info@gruyerepaysdenhaut.ch | www.gruyerepaysdenhaut.ch



Comportements responsables



Ski de randonnée et raquettes à neige

Dans le Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut, certaines zones sont plus sensibles que d'autres et bénéficient d'une protection particulière, notamment pour préserver la faune sauvage. En hiver le dérangement peut avoir de graves conséquences pour certaines espèces vulnérables et indirectement aussi sur le rajeunissement de la forêt (abrutissement).

En adoptant un comportement responsable, vous pouvez profiter des joies des sports d'hiver, tout en permettant à la faune sauvage de survivre à cette période difficile.

Contraintes légales

Suivre les itinéraires officiels de randonnée dans les districts francs fédéraux, les réserves naturelles et les zones de tranquillité (cf. carte au verso).

NB : Pour les itinéraires officiels, référez-vous aux cartes de randonnées à ski ou raquettes (swisstopo) ou sur le site [SuisseMobile](http://SuisseMobile.ch).

Pour la réglementation concernant les chiens, se référer à la fiche *Activité avec chiens*.



Zones réglementées / Ski de randonnée et raquettes à neige

